



## Mémoire explicatif du nouveau programme gTLD

### Discussion préliminaire : Impacts économiques et sur le marché

Date de la publication  
originale:

15 avril 2011

#### **Contexte – Programme du nouveau gTLD**

Voici une des séries des nouvelles notes explicatives liées aux consultations récentes ayant eu lieu entre le Conseil d'administration de l'Icann et le Comité consultatif gouvernemental concernant le nouveau programme gTLD de l'Icann.

Ces notes contiennent la documentation concernant les dernières positions sur les sujets abordés, compte tenu des orientations actuelles, des discussions et des commentaires publics reçus. Chacune des notes reflète non seulement l'avis du GAC mais aussi les motifs et les fondements des questions importantes concernant le Guide de candidature et le lancement du programme des nouveaux gTLD.

Pour plus d'information concernant le calendrier et les activités liées au Programme des nouveaux gTLD veuillez consulter le site Internet <<http://www.icann.org/en/topics/new-gtld-program.htm>>.

Veuillez noter que ce document n'est qu'une discussion préliminaire. Les candidats potentiels ne doivent pas se baser sur les détails énoncés dans le programme des nouveaux gTLD, car celui-ci peut faire l'objet de futures consultations et révisions.

## Introduction

### **Environnement actuel**

Par le biais d'un processus formel de développement, le Conseil d'Administration de l'ICANN a approuvé une recommandation réglementaire du GNSO disant que les nouveaux gTLD additionnels devraient être délégués, basée sur la conclusion, entre autres, que les nouveaux gTLD apporteraient des bénéfices nets à la communauté Internet. Après cette approbation, plusieurs études économiques ont été menées pour étudier si les nouveaux gTLD apporteraient des bénéfices nets et des restrictions de marché potentielles (par exemple, politique de prix des noms de domaine, et règles de séparation verticale).

Aucune des études n'a été en mesure de quantifier spécifiquement les bénéfices nets projetés. Il a été établi, entre autres, que l'innovation, ainsi que l'efficacité de beaucoup d'outils pour réduire les coûts mis en œuvre avec le programme étaient difficiles à prédire, voire impossible. Toutes les études ont décrit les bénéfices : quelques unes étaient plus optimistes que d'autres vis-à-vis de leur vraisemblance et de leur effet. Toutes les études ont recommandé de mettre en place les réductions de coût comme des protections des droits de propriété et des mesures de réduction des comportements malveillants.

Le GAC, dans sa fiche de suivi indicative, a recommandé les actions suivantes :

Modifier la dernière version préliminaire du Guide de candidature afin d'incorporer ce qui suit :

- Le critère pour faciliter l'évaluation des coûts potentiels et des bénéfices pour le public lors de l'attribution et de l'octroi des nouveaux gTLD.
- L'obligation pour les nouveaux candidats gTLD de fournir l'information sur les bénéfices attendus du gTLD proposé ainsi que l'information et les délais prévus d'opération afin d'éliminer ou de minimiser les coûts pour les registrants et les consommateurs.
- La diligence raisonnable ou d'autres restrictions opérationnelles assurant que les gTLD basés sur la communauté serviront, en fait, les communautés cibles et qu'ils ne développeront pas leurs

opérations de sorte que les registres imposent des coûts aux propriétaires des domaines existants dans d'autres TLD.

Pendant les consultations réalisées à Bruxelles et à San Francisco, le GAC a signalé que la prochaine évaluation des coûts et des bénéfices ferait partie de la révision du nouveau programme gTLD, tel qu'établi dans la section 9.3 de l'Affirmation des engagements (plutôt qu'un pré-requis pour évaluer et déléguer les candidatures gTLD).

## **Recommandation**

- I. Le Guide sera modifié. Par exemple, le candidat devra répondre à plus de questions qui l'obligeront à donner des informations sur les bénéfices attendus du gTLD proposé ainsi que des informations sur les délais prévus d'opération afin d'éliminer ou de minimiser les coûts pour les registrants et les consommateurs.

L'ICANN a retenu des économistes familiarisés avec ce type de questions pour qu'ils suggèrent quelles seraient les questions à poser. Compte tenu qu'une portion du programme de révision menée après la première série sera exécutée par des économistes, on a évalué que la révision serait plus effective si la conception était également réalisée par des professionnels appartenant au même domaine.

Après quelques discussions et itérations, les questions ont été développées et elles sont disponibles dans une annexe à ce document. Les questions seront orientées vers le public et, par conséquent, les réponses seront publiées. Les réponses ne seront pas utilisées pour évaluer ou noter les applications. (Les réponses à d'autres questions déjà incluses dans la candidature seront évaluées suivant le schéma actuel et seront également utilisées pour l'étude).

- II. Il a été accordé que les restrictions opérationnelles seront mises en place pour assurer que les gTLD basés sur la communauté serviront, en fait, les communautés cibles et qu'ils ne développeront pas leurs opérations de sorte que les registres imposent des coûts aux propriétaires des domaines existants dans d'autres TLD.

Le Conseil d'administration de l'ICANN a résolu que le GNSO devrait recevoir un document d'information et devrait également examiner cette question (voir <http://icann.org/en/minutes/resolutions-10dec10-en.htm> - 8). Le GNSO a reçu ce document incluant un modèle proposé afin de déterminer sous quelles circonstances un opérateur de registre TLD basé sur la communauté peut modifier les restrictions d'enregistrement dans le contrat de registre. La procédure est destinée à permettre des changements aux restrictions des TLD basés sur la communauté, tout en reconnaissant que ces changements seront nécessaires pour mieux répondre aux besoins de la communauté. Les conditions pour le changement et les démarches anticipées pour répondre aux besoins de la communauté ne sont pas toujours correctes. Le test pour cette procédure est destiné à assurer que, après les changements, le TLD soit en mesure de répondre aux besoins de la communauté cible ou bien de rejeter les changements.

## **Fondements pour la recommandation**

### Étude économique après lancement

Étant donné que l'étude après lancement sera faite par des économistes, il a été décidé qu'il leur appartiendra d'écrire les questions. Les questions ne feront pas l'objet de notation du fait que l'on encourage l'ouverture et parce que les questions évaluées existantes ont été créées pour qu'elles coïncident avec la politique d'allocation des gTLD par le GNSO.

Les économistes ont suggéré quelques questions existant déjà dans la candidature. Elles n'ont pas été répétées dans la nouvelle section. Les questions concernant les plans d'affaires confidentiels ont été évitées.

Bien que les candidats ne soient pas attachés à leurs réponses et que par conséquent ils puissent exagérer leurs plaintes, les questions et les réponses seront publiées afin que le public puisse évaluer ultérieurement si les candidats ont été sérieux et si leurs réponses ont été exactes.

### Garantir les gTLD communautaires sera utile aux communautés cibles.

Lors de la prise en considération des changements des TLD basés sur la communauté, le Comité de réévaluation du Conseil d'Administration a manifesté : « du fait que ce processus peut avoir un fort impact sur les gTLD et qu'il s'agit d'un enjeu réglementaire, le GNSO est le point de départ naturel pour l'évaluer ». (Voir, <http://www.icann.org/en/committees/reconsideration/bgc-recommandation-09dec10-en.pdf>.) En conséquence, le Conseil a résolu que cette question soit envoyée au GNSO.

Avant cette résolution, un grand travail a été fait pour créer un modèle pouvant atteindre les mêmes résultats. Le document d'information reçu par le GNSO, suivant les instructions du Conseil d'administration, contenait une proposition de modèle d'évaluation des changements. Si le GNSO le décidait, celui-ci pourra servir comme point de départ pour cette discussion.

Le modèle publié peut aussi servir comme une recommandation des futurs pré-requis concernant les changements pour les candidats potentiels aux TLD basés sur la communauté. Le Conseil d'administration peut décider d'inclure le modèle proposé dans le Guide, en attendant la délibération et la décision du GNSO.

## **ANNEXE – QUESTIONS SUR LA CANDIDATURE ICANN**

Remarque : L'information collectée en réponse à ces questions est destinée à informer la révision du nouveau programme gTLD, à partir de l'évaluation des coûts relatifs et des bénéfices obtenus dans l'espace gTLD élargi.

Le nouveau programme gTLD sera examiné tel que spécifié dans la section 9.3 de l'affirmation des engagements après un an d'opération des nouveaux gTLD. L'examen visera à évaluer à quel point l'introduction ou l'expansion des gTLD encourage la concurrence, le processus de confiance et le choix des consommateurs, ainsi que l'efficacité (a) du processus de candidature et d'évaluation, et (b) des garanties mises en place pour atténuer les questions liées à l'introduction ou à l'expansion.

L'information collectée dans cette section sera une source de commentaires qui aideront à la révision. Cette information n'est pas utilisée pour l'évaluation ou pour la notation, sauf le cas où l'information pourrait se superposer avec des questions ou des secteurs d'évaluation ayant été soumis à notation.

### **Bénéfices attendus des gTLD proposés**

1. Comment pensez-vous que le gTLD proposé pourra apporter des avantages aux registrants, aux utilisateurs d'Internet ou autres ?
  - a. Quel est l'objectif du gTLD que vous proposez en termes des domaines de spécialité, des niveaux du service ou de réputation ?
  - b. Pensez-vous que le gTLD que vous avez proposé favorisera l'espace actuel en termes de concurrence, différenciation ou innovation ?
  - c. Fournissez une description complète des politiques d'enregistrement projetées pour soutenir ces objectifs.
  - d. Quels sont les objectifs du gTLD proposé en termes de l'expérience de l'utilisateur ?
  - e. Le gTLD proposé impose-t-il des mesures pour protéger l'information confidentielle ou privée des registrants ou des utilisateurs ? Si oui, veuillez décrire ces mesures.

- f. Veuillez préciser si la sensibilisation et les communications aideront à atteindre les bénéfices projetés. Dans ce cas, veuillez préciser comment.

**Élimination ou minimisation des coûts pour les registrants et les consommateurs**

2. Quelles sont les règles à adopter pour éliminer ou minimiser les coûts sociaux (par exemple, coûts de période ou financiers ainsi que d'autres types de vulnérabilités du consommateur) ? Pensez-vous à d'autres démarches à suivre afin de minimiser les conséquences négatives vis-à-vis des coûts pour les consommateurs ?
- a. Comment ferez-vous pour résoudre les multiples candidatures pour un nom de domaine particulier, par exemple par la vente aux enchères ou sur une base « premier arrivé, premier servi » ?
  - b. Expliquez quels sont les coûts et les bénéfices que vous pensez mettre en œuvre, tels que des prix avantageux, des réductions au lancement, des réductions pour enregistrements groupés, etc.
  - c. Pensez-vous offrir aux registrants la capacité d'obtenir des contrats de long terme (ou permanents) pour les noms de domaine ? Pensez-vous établir des engagements contractuels pour les registrants concernant l'ampleur de la hausse des prix ? Dans ce cas, veuillez décrire vos plans.
  - d. Pensez-vous imposer des contraintes aux sites pour la revente (*parked sites*) ou pour les sites qui offrent seulement la publicité ?

**Questions existantes pour la candidature directement liées à l'examen. (Dans une certaine mesure, toutes les questions visent à réduire les coûts et à garantir les bénéfices).**

18. Mission/objectifs

- 20. Désignation communautaire
- 23. Services de registre
- 28. Prévention et limitation des abus
- 29. Mécanismes de protection des droits